

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2017

COMPTE-RENDU :

Le six juin deux mil dix-sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

Etaient présents :

Mesdames ~~Hélène BARRÉ~~ (pouvoir donné à Sylvie LE DRÉAU), Christelle CORVAISIER (arrivée à 21h), Sylvie LE DRÉAU, ~~Lydia DESBOIS~~ (pouvoir donné à Martine COUET), Valérie MUSSARD, Sandrine DEMAYA, Nicole GUYON.

Et Messieurs Dominique COLIN, Miguel FIMIEZ (arrivée à 20h40), Claude JOUSSE, Cyrille OLLIVIER (arrivée à 20h50), Eric PANCHEVRE dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Madame Sandrine DEMAYA a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Aménagement du centre-bourg : Choix du maître d'œuvre
2. Finances : Subventions aux associations, Convention de participation au RASED, Remboursements de frais, Participation financière à l'organisation d'une soirée thématique en partenariat avec Etival et Louplande
3. Ecole : Groupement de commande 2017-2020 pour le transport des élèves vers les piscines
4. Modification des horaires des TER
5. Comptes rendus de commissions communales et communautaires
6. Questions diverses.

Le compte-rendu du 2 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

1/ AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG : CHOIX DU MAÎTRE D'OEUVRE

Madame le Maire rappelle que le jury, composé de Claude JOUSSE, Dominique COLIN, Morgane SECHET, Frédéric FREVAL et elle-même, a reçu les 5 candidats retenus pour les auditions dans le cadre du choix du maître d'œuvre pour l'aménagement du centre-bourg.

Le jury, à l'unanimité, a classé en première position l'offre de l'Agence 7 Lieux. Son projet cherche à mettre en avant l'âme de la Commune et n'est pas un simple « copier-coller » d'un autre projet. L'équipe de maîtrise d'œuvre prévoit de la concertation et une prise en compte des désagréments qui seront causés aux commerçants. Il y aura une visite de reconnaissance à pied qui permettra de s'imprégner de la Commune.

Arrivée de Miguel FIMIEZ à 20h40.

Dominique COLIN précise qu'il faudra prévoir dans les travaux l'arrivée de la fibre optique en fin 2018.

Délibération :

Madame le Maire présente la proposition du jury pour retenir le maître d'œuvre pour la requalification de la traversée du centre-bourg.

Elle rappelle la procédure selon laquelle le maître d'œuvre a été retenu. Quinze agences ont répondu à la consultation, cinq ont été retenues (au regard des 3 références, de la lettre de motivation et de la méthodologie présentées) pour être auditionnées par le jury.

L'audition des candidats a eu lieu le 30 mai 2017. L'analyse des offres a permis de déterminer le classement suivant :

Classement	Agence	Note	Montant honoraires HT	Pourcentage honoraires
1	7 LIEUX	87,20/100	64 700€	5,09%
2	MARTIAL	81,40/100	82 550€	6,5%
3	FEUILLE A FEUILLE	78,20/100	76 300€	6%
4	URBATERRA	72,40/100	87 630€	6,9%
5	GILSON & ASSOCIÉS	58,60/100	62 111€	4,89%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre classée en première position, soit l'Agence **7 LIEUX** pour un montant de **64 700€**.

2/ FINANCES : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, CONVENTION DE PARTICIPATION AU RASED, REMBOURSEMENTS DE FRAIS, PARTICIPATION FINANCIÈRE A L'ORGANISATION D'UNE SOIRÉE THÉMATIQUE EN PARTENARIAT AVEC ETIVAL ET LOUPLANDE

2-1/ Subventions aux associations

Délibération :

Madame le Maire souhaite que le Conseil municipal étudie les demandes de subvention aux associations qui ont été transmis hors délai (hormis le cas de la ludothèque).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions communales de la manière suivante :

Organisme	Montant 2017	Organisme	Montant 2017
Association des Parents d'Elèves	750 €	AFN	120 €
Association Culturelle Cantonale	217 €	Ludothèque	476 €
		Réserve	985 €

Arrivée de Cyrille OLLIVIER à 20h50.

2-2/ Convention de participation au RASED

Délibération :

Madame le Maire rappelle la séance du 4 octobre 2016 lors de laquelle elle avait alerté l'assemblée sur les difficultés de financement du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté).

Le RASED est un dispositif gratuit qui s'adresse à tous les enfants scolarisés en maternelle et élémentaire publique. Jusqu'ici, le fonctionnement et les investissements du RASED étaient pris en charge intégralement par la Commune de La Suze-sur-Sarthe, sans financement de l'Education Nationale.

Aujourd'hui, la Commune de La Suze-sur-Sarthe demande aux communes dont les élèves bénéficient d'un soutien, une participation financière à hauteur de :

- 1€ par élève scolarisé pour le financement des dépenses de fonctionnement (hors frais de local pris en charge par la Commune de La Suze-sur-Sarthe).
- Au prorata du nombre d'élèves scolarisés pour les dépenses d'investissement – dans la limite d'un budget maximum de 4 500€ sur 5 ans.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de participation aux charges du RASED pour l'année 2017 (renouvelable par tacite reconduction).

2-3/ Remboursements de frais

Délibération :

Madame le Maire présente au Conseil municipal deux demandes de remboursement de frais :

- Madame Christelle CORVAISIER : dépenses liées à la décoration de la salle des mariages, pour un montant de 20,41€ (10,46€ chez TATI, 9,95€ chez Gardenmate).
- Monsieur Eric PANCHEVRE : dépense liée au renouvellement du nom de domaine du site Internet communal, pour un montant de 24,90€ (Canalblog).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder au remboursement des sommes indiquées ci-dessus.

2-4/ Participation financière à l'organisation d'une soirée thématique en partenariat avec Etival et Louplande

Arrivée de Christelle CORVAISIER à 21h.

Délibération :

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la soirée-débat du 5 mai 2017 à Etival sur le thème « De quelle autorité a besoin un enfant de 0 à 11 ans ? ». La prestation était assurée par un psychopraticien pour un montant TTC de 257,10€.

Cette soirée étant organisée conjointement avec les communes de Louplande et d'Etival-lès-le-Mans, le coût total sera divisé en trois, soit pour chaque commune 85,70€ TTC. La commune d'Etival prendra à sa charge la totalité de la facture et sollicitera le remboursement de la participation de chaque commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à rembourser la Commune d'Etival à hauteur de 85,70€ TTC.

3/ ECOLE : GROUPEMENT DE COMMANDE 2017-2020 POUR LE TRANSPORT DES ÉLÈVES VERS LA PISCINE

Martine COUET informe le Conseil municipal que le Conseil départemental ne subventionnera plus le transport des élèves vers les piscines à compter de la prochaine rentrée scolaire. Auparavant, la subvention était de 50%.

Délibération :

Madame le Maire rappelle que le Conseil général de la Sarthe n'assure plus le transport des élèves des écoles primaires vers les piscines depuis la rentrée scolaire 2013. A cet effet, un groupement de commandes avait été créé sur le territoire de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

Le groupement, dont le coordonnateur est la Commune de Spay, est reconduit pour les années scolaires 2017--2018, 2018-2019 et 2019-2020. La commune pourra, si elle le souhaite, se retirer du groupement à la fin de chaque année scolaire.

Vu le projet de convention proposé par la Commune de Spay,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention pour le groupement de commandes et désigne **Martine COUET** (titulaire) et **Sylvie LE DRÉAU** (suppléante) comme membres de la commission d'appel d'offres du groupement.

4/ MODIFICATION DES HORAIRES DES TER

Voivres ne sera pas trop lésé par les nouveaux horaires des TER proposés à partir de juillet car des horaires ont été ajoutés (à 10 mn d'intervalle).

Cependant, le mercredi notamment, les élèves scolarisés au Mans ne pourront prendre le train qu'à partir de 16h pour rentrer chez eux. Les nouveaux horaires ne sont pas compatibles avec la vie professionnelle et scolaire des usagers du train.

Un Collectif de voyageurs, soutenu par les élus locaux, s'est monté pour dénoncer ces nouveaux horaires. Madame le Maire propose au Conseil municipal de voter une motion allant dans ce sens.

Délibération :

Considérant les projets de nouveaux horaires de circulation des TER (Transports Express Régionaux) qui doivent entrer en vigueur à compter de juillet 2017 et qui se traduiraient par des temps de trajet allongés,

Rappelant que la ligne TER 21 Le Mans – Angers – Nantes est très fréquentée par les étudiants, collégiens et salariés, pour se rendre soit dans leur établissement, soit à leur travail,

Considérant qu'il est essentiel de garantir des arrivées compatibles avec les horaires d'embauche et de débauche des salariés et étudiants, ainsi que des délais de trajet raisonnables,

Rappelant la nécessité de limiter les déplacements en voiture et d'encourager les transports collectifs non polluants, inscrite dans des préconisations formulées lors du Grenelle de l'environnement,

Rappelant la forte mobilisation des associations d'usagers et des élus locaux sur ce dossier, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PROTESTE** contre la mise en œuvre des nouveaux horaires de circulation des TER qui doivent entrer en vigueur à compter de juillet 2017,
- **SOUTIENT** l'action du Collectif des voyageurs de la ligne TER 21,
- **DÉNONCE** les horaires inadaptés pour les étudiants, collégiens et salariés,
- **DEMANDE au Conseil Régional et à la SNCF d'appliquer une grille horaires en adéquation avec les besoins des usagers.**

5/ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

5-1/ Commission communautaire Manifestations: Rapporteur Sylvie LE DRÉAU

Une journée citoyenne sera organisée à Voivres **le 3 septembre**. Plusieurs circuits de randonnée, plus ou moins longs, seront proposés aux habitants. L'objectif est de sensibiliser les habitants à l'environnement, en ramassant notamment les déchets dispersés sur les chemins de randonnée. Cette journée sera conclue par un verre de l'amitié.

La commission souhaite également organiser un évènement pendant les Journées du Patrimoine. L'ouverture de l'église lors du rallye Patrimoine du 14 mai a été appréciée. Un concert (groupe Orphée – 800€) pourrait être programmé dans l'église le 16 septembre au soir, avec peut-être possibilité de restauration sur la place de l'Eglise.

Cyrille OLLIVIER propose d'étaler cette manifestation sur la journée afin d'attirer plus de monde.

Gilles COUET et Michèle BOIVIN travaillent sur la préparation d'une exposition de photos anciennes concernant la Commune et ses habitants. Elle pourrait être présentée lors des commémorations du 11 Novembre.

5-2/ Comité de pilotage ADS (Autorisations des Droits du Sol) : Rapporteur Claude JOUSSE

Pour rappel, trois agents de la Communauté de communes du Val de Sarthe instruisent les demandes d'urbanisme depuis le 1^{er} juillet 2015.

En 2016, 1 100 actes ont été délivrés.

Par souci de maintien d'un service de proximité, les communes avaient décidé que les dossiers seraient toujours déposés en mairie et qu'elles pourraient répondre aux questions des administrés.

Pour ce qui concerne Voivres, 47 dossiers ont été déposés en 2016 : 20 permis de construire, 23 déclarations préalables, 4 certificats d'urbanisme.

Pour 2017, seules 4 déclarations préalables ont été instruites.

Le coût de ce service pour la commune en 2016 était de 3 915,65€, celui de 2017 est annoncé à 4 377,34€.

Le service ADS a demandé le recrutement d'un 4^{ème} instructeur (en prévision de l'entrée de Cérans-Foulletourte dans la CdC et pour garantir une bonne qualité de service).

5-3/ Commission communautaire Voirie : Rapporteur Claude JOUSSE

Lors de la précédente séance, Martine COUET avait demandé qui déterminait quels étaient les points dangereux à entretenir en termes de végétation sur les routes hors agglomération. Claude JOUSSE peut aujourd'hui lui apporter une réponse. Les passages spécifiques dans les secteurs accidentogènes sont à l'initiative du chauffeur qui entretient la végétation.

Un problème sur la voirie a été détecté à Voivres dans le secteur des Randonnays. La chaussée se dégrade sur 200m depuis janvier. Il devient urgent d'intervenir, bien que ces travaux n'aient pas été prévus au budget communautaire 2017. D'autres chantiers prévus sur d'autres communes vont devoir être décalés.

Une étude de sécurisation a été demandée dans des secteurs sur Roézé, Fillé et Fercé. Le coût des travaux est estimé à plus d'1 million d'euros, le budget 2017 prévoyait 110 000€ TTC.

5-4/ Compétence GEMAPI : Rapporteur Claude JOUSSE

Pour rappel, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sera transférée à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2018. Le Syndicat de l'Orne Champenoise va disparaître au profit d'un syndicat au périmètre plus large qui comprendra plusieurs ruisseaux.

L'aspect financier fait débat. La CdC paiera les dépenses liées à cette compétence mais il y aura un transfert de charges.

Dans un premier temps, il avait été dit que toutes les communes participeraient sur la base d'un même montant. Cependant les autres syndicats de rivière concernés par le transfert de compétence ont plus de charges financières, notamment en personnel.

La nouvelle répartition des charges est donc estimée à 9 927€ par commune, alors qu'en 2017 Voivres va payer une contribution de 5 155€ au Syndicat de l'Orne Champenoise.

La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) devrait décider un transfert de charges de 5 155€ mais il est possible que la CdC instaure une taxe GEMAPI sur les impôts locaux. Cette proposition est pour l'instant en discussion.

5-5/ Assainissement communal : Rapporteur Claude JOUSSE

Le fonctionnement de la lagune rencontre encore des problèmes qui sont dus soit à un nouveau dépotage, soit à un défaut de conception du dégrilleur.

5-6/ Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FGDON) : Rapporteur Claude JOUSSE

La FGDON incite les communes à octroyer une aide aux particuliers qui sont amenés à détruire les nids de frelons asiatiques éloignés des habitats. En effet, au-delà de 7 mètres d'une maison d'habitation, ce ne sont plus les pompiers qui doivent intervenir mais une entreprise spécialisée, dont le coût d'intervention n'est pas négligeable. Martine COUET propose d'étudier les demandes au cas par cas.

5-7/ Commission bâtiments : Rapporteur Eric PANCHEVRE

Suite à une visite au multiservices, un certain nombre de travaux (plus ou moins urgents) sont à prévoir. Ce sujet fera l'objet d'une discussion lors de la prochaine commission bâtiment.

Dominique COLIN demande s'il ne serait pas plus judicieux de construire un nouveau commerce ailleurs dans le bourg.

6/ QUESTIONS DIVERSES

DEGRADATIONS : Des jeunes se sont assis sur la faîçage de la toiture du lavoir et ont déboité une rambarde.

AGENDA : - Commission aménagement le 26/06/2017 à 20 h (planification des projets budgétisés pour 2017).

PLACE DE L'ÉGLISE : Le distributeur de pizzas doit être enlevé par le boulanger.

ROND-POINT DU FOUR A CHANVRE : Eric PANCHEVRE informe que le mur de pierres peut être déplacé plutôt qu'abattu. Martine COUET répond qu'effectivement il sera mis en stockage pour être placé ailleurs ultérieurement. La mairie aura peut-être une réponse officielle demain soir sur l'avenir de ce mur.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : - Parcelles cadastrées AA69 et AA70. **Pas de préemption.**

RIFSEEP : Martine COUET présente le projet de délibération pour la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) qui sera soumis à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Sarthe. Ce projet découle de la réflexion d'un groupe de travail composé d'agents et d'élus. Il sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

TÉLÉRELÈVE EAU POTABLE : Martine COUET a rencontré un représentant du déploiement du réseau dans le cadre de la mise en place de la télérelève pour les abonnés au SIAEP Brains-Souigné. La Commune peut refuser l'implantation d'une antenne sur ses bâtiments. Le château d'eau et la salle communale sont pressentis. Ils s'adresseront alors à des particuliers, moyennant un loyer (Martine COUET ne sait pas si la Commune peut également bénéficier d'un loyer).

La télérelève nécessite une antenne sur le toit qui n'émet pas d'onde et une antenne sous le toit qui émet des ondes au même titre qu'un téléphone portable.

Pour information, si un compteur électronique ne fonctionne pas, il sera relevé par un technicien comme actuellement.

Martine COUET se charge de s'informer sur la possibilité d'un loyer pour la Commune et sur le nombre de répéteurs qui seront installés sur le territoire.

MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES : La MAM fermera définitivement le 31 août 2017.

La séance est levée à 23h.

Hélène BARRÉ	Excusée	Nicole GUYON	
Dominique COLIN		Claude JOUSSE	
Christelle CORVAISIER		Sylvie LE DRÉAU	
Martine COUET		Valérie MUSSARD	Absente
Sandrine DEMAYA		Cyrille OLLIVIER	Excusé
Lydia DESBOIS		Eric PANCHEVRE	
Miguel FIMIEZ	Excusé		